



Conseil économique et social

Distr. générale
24 août 2021
Français
Original : anglais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Soixante-dix-neuvième session

Rome, 22-25 novembre 2021

Point 5 e) de l'ordre du jour provisoire

Questions relevant de la Commission européenne des forêts de la FAO : Processus et initiatives mondiaux

Quarante et unième session

Rome, 22-25 novembre 2021

Processus et initiatives mondiaux

Note du secrétariat

Résumé

On trouvera dans le présent document des informations actualisées sur les processus et initiatives mondiaux en cours dans les organes traitant des questions forestières auxquels participe l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), notamment l'initiative du Secrétaire général de l'ONU visant à inverser le cours de la déforestation ; les préparatifs de la dix-septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), l'édition 2022 de la publication sur la Situation des forêts du monde (SOFO), la Conférence internationale sur l'éducation forestière ; et les résultats escomptés de la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

La Commission est invitée à enrichir les contributions de la FAO aux processus et initiatives mondiaux.



I. Introduction

1. Les forêts restent un thème essentiel dans plusieurs négociations et processus mondiaux. Dans l’allocution qu’il a prononcée à l’occasion de la Journée internationale des forêts en 2021, le Secrétaire général de l’ONU, António Guterres, a rappelé que le bien-être de l’humanité était inextricablement lié à la santé de notre planète et que les forêts jouaient un rôle crucial à cet égard.
2. Le présent document présente une vue d’ensemble des principaux faits nouveaux concernant les forêts et le secteur forestier dans le monde qui présentent un intérêt pour la Commission, notamment :
 - a) Des informations actualisées sur la préparation de l’édition 2022 de la Situation des forêts du monde ;
 - b) L’initiative du Secrétaire général de l’ONU visant à inverser le cours de la déforestation ;
 - c) Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021 ;
 - d) La seizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts ;
 - e) La vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26) ;
 - f) La quinzième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique.

II. Principaux faits nouveaux concernant les processus mondiaux et incidences pour le secteur de la foresterie

A. Informations actualisées sur la préparation de l’édition 2022 de la Situation des forêts du monde

3. La publication phare de la FAO intitulée « La situation des forêts du monde » (SOFO) présente tous les deux ans des données et une analyse de l’interaction entre les forêts et les populations, en mettant l’accent sur un thème particulier. La SOFO complète l’Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA), qui est publiée tous les cinq ans.
4. L’édition 2022 de la SOFO aura pour thème « Foresterie et relance verte, bâtir des économies vertes inclusives et durables ». Les phénomènes climatiques, l’appauvrissement de la biodiversité et les récentes crises sanitaires ont fait prendre conscience des fragilités des systèmes sociaux et économiques actuels et des risques qui les menacent. Les forêts et les arbres jouent un rôle central dans la prévention de ces crises et la limitation de leurs effets. Le bois étant un matériau renouvelable, le secteur forestier pourrait jouer un rôle moteur dans les économies durables, en tant que pourvoyeur d’emplois et de revenus, en particulier dans les zones rurales. Les forêts et les arbres pourraient grandement contribuer à accélérer la transformation des sociétés, qui deviendraient plus durables, résilientes et inclusives.
5. L’édition 2022 de la SOFO apportera un nouvel éclairage sur le développement respectueux de l’environnement. L’état et l’évolution des ressources en forêts et en arbres et les avantages qu’elles procurent à la société y seront passés en revue. Des solutions permettant de gérer, de remettre en état et d’exploiter les forêts et les arbres de manière à rendre les économies vertes plus efficaces, inclusives, résilientes et durables dans le contexte d’une relance verte seront examinées. Il sera également expliqué comment ces solutions pourraient s’intégrer dans les stratégies existantes ou nouvelles et dans les cadres ou mécanismes financiers et d’investissement, de manière à bénéficier aux communautés locales, aux agriculteurs et aux exploitants forestiers, contribuant ainsi véritablement à la réalisation des objectifs de développement durable.

6. Les résultats de l'édition 2022 de la SOFO devraient stimuler le dialogue sur des voies à suivre et des actions à mener pour entretenir et exploiter plus efficacement les arbres et les forêts afin de résoudre une série de crises existentielles et de bâtir des économies vertes plus efficaces, inclusives, résilientes et durables.

7. Le rapport sur la Situation des forêts du monde devrait être lancé en mai 2022 à l'occasion du XV^e Congrès forestier mondial, qui se tiendra sur le thème « Construire un avenir vert, sain et résilient avec les forêts » ; il sera examiné à la vingt-sixième session du Comité des forêts (COFO), du 3 au 7 octobre 2022.

B. L'initiative du Secrétaire général de l'ONU visant à inverser le cours de la déforestation

8. En septembre 2019, le Secrétaire général de l'ONU a appelé à agir plus vigoureusement pour « inverser le cours de la déforestation », déclarant qu'il fallait arrêter le déboisement, restaurer les forêts dégradées et changer notre manière de pratiquer l'agriculture, et proposé de réfléchir à la manière dont les Nations Unies pouvaient appuyer les efforts entrepris pour faire cesser la déforestation et remettre les forêts en état, moyennant des actions concertées et ambitieuses et des mesures de sensibilisation à l'échelle du système.

9. À cette fin, en octobre 2019, le Comité exécutif (EXCOM) de l'ONU a décidé, entre autres choses, de renforcer le travail de sensibilisation mené à l'échelle du système pour lutter contre la déforestation et d'établir de nouveaux partenariats pour faire cesser cette pratique. Un Groupe de travail sur l'inversion de la tendance à la déforestation, dirigé par la FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a été créé en coordination avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Bureau des affaires juridiques (OLA) et le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) qui relève du Département des affaires économiques et sociales. Il est chargé de mettre en œuvre les mesures réclamées par le Comité exécutif, dont : le renforcement des activités de plaidoyer menées à l'échelle du système des Nations Unies pour lutter contre la déforestation et souligner l'incidence qu'elle a sur la paix et la sécurité, la consommation et la production durables et la santé ; l'élaboration de messages sur la déforestation communs au système des Nations Unies ; l'établissement de nouvelles stratégies de partenariat avec les autorités locales, les entreprises, les jeunes et les communautés autochtones, dans le cadre notamment de la Déclaration de New York sur les forêts, et le secteur privé ; l'appui aux processus en cours dans les pays pour clarifier et garantir les droits fonciers, notamment des populations rurales, des populations autochtones et des communautés locales ; un soutien accru aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies afin qu'ils redoublent d'efforts pour encourager une gestion durable des terres et des forêts au niveau national, mettent au point des instruments innovants et des mesures incitatives permettant de mobiliser des ressources et ainsi financer la gestion durable des forêts et la reforestation/restauration, notamment en plaidant en faveur d'une reconstitution substantielle du Fonds vert pour le climat.

10. Des travaux sont en cours dans plusieurs domaines pour donner effet au cahier des charges exposé ci-dessus. Le Groupe de travail a défini des messages clefs communs sur la base des connaissances les plus récentes et des publications scientifiques et institutionnelles. Le Partenariat de collaboration sur les forêts les a examinés et a publié une déclaration conjointe intitulée « Inverser le cours de la déforestation : défis et possibilités »¹.

11. Plusieurs manifestations de haut niveau ont été organisées à des fins de plaidoyer ; elles ont contribué à créer une dynamique et une mobilisation politique en faveur de l'initiative², et ont mis l'accent sur le rôle essentiel que jouent les forêts pour résoudre les

¹ <http://www.cpfweb.org/50680-069fb5b526bb785ce5a517aee33dfe05d.pdf>.

² « High-Level Dialogue on Turning the Tide of Deforestation » (Dialogue de haut niveau sur l'inversion du Cours de la déforestation (www.fao.org/redd/news/detail/en/c/1410559/), et réunion de haut niveau organisée lors des Journées européennes du développement (16 juin 2021) sur le thème « Forest are too precious to lose: Halting deforestation and enhancing biodiversity » (Les forêts sont

problèmes liés au climat, à la biodiversité, à la faim et à la pauvreté, mais aussi pour stimuler une relance verte après la crise de la COVID-19. Une initiative conjointe qui vise à inverser le cours de la déforestation est en cours de développement sous l'égide du Partenariat sur les forêts ; elle vise à renforcer encore le travail de sensibilisation et à appuyer les efforts des pays.

C. Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021

12. Le secrétaire général de l'ONU a convoqué, en marge de la session de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2021, un Sommet de haut niveau sur les systèmes alimentaires, qui s'inscrit dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Le Sommet avait pour objectifs de formuler des principes et de trouver, faire largement connaître et promouvoir des solutions pour améliorer les systèmes alimentaires mondiaux, ainsi que de décider de mesures fortes à prendre pour appliquer ces solutions. Un pré-sommet s'était tenu à Rome du 26 au 28 juillet 2021³ pour présenter les premiers résultats et créer une dynamique pour le Sommet. Bien que l'événement n'ait pas donné lieu à une déclaration officielle, le Secrétaire général de l'ONU a résumé ses principaux messages et conclusions dans une déclaration finale.

13. Les activités du Sommet s'articulaient majoritairement autour des cinq pistes d'action suivantes : aliments sains et nutritifs, modes de consommation durables, production respectueuse de la nature, moyens de subsistance équitables et résilience. Chacune de ces pistes comprend des éléments liés aux forêts, mais c'est la piste n°3, consacrée à la production respectueuse de la nature, qui met le plus l'accent sur les forêts. La FAO, le Comité consultatif et le Groupe scientifique du Sommet ont participé activement aux cinq pistes d'action.

14. Les travaux menés dans le cadre de la piste d'action n°3 portent essentiellement sur trois domaines : la protection des écosystèmes naturels contre la conversion, la gestion durable des systèmes de production existants et la remise en état des écosystèmes dégradés. Des groupes ont été constitués pour traiter des différentes questions relatives aux forêts, notamment des chaînes d'approvisionnement sans déforestation et sans conversion, de la transformation par l'agroécologie et l'agriculture régénératrice, et des systèmes de production alimentaire des populations autochtones. Chacun de ces groupes a élaboré des documents de position succincts sur le thème dont il était chargé et a choisi des gouvernements membres et d'autres partenaires potentiels avec lesquels collaborer sur certaines activités. L'on peut ainsi s'attendre à ce que ces questions fassent l'objet d'une attention accrue dans les dialogues sur les politiques forestières organisés au niveau national et mondial. Des dialogues sur les systèmes alimentaires ont également lieu dans de nombreux pays et peuvent contribuer à des réformes des politiques nationales. Des organisations d'agriculteurs – dont de nombreux exploitants agroforestiers et forestiers – ont également tenu des dialogues aux niveaux régional et mondial pour trouver des solutions aux problèmes urgents qui touchent les systèmes alimentaires.

D. La seizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

15. La seizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF 16) s'est tenue du 26 au 30 avril 2021 sous forme de session technique, conformément aux orientations données dans l'annexe I de la résolution 2020/14 du Conseil économique et social (ECOSOC). Les priorités thématiques du FNUF 16 (et du FNUF 17) sont les suivantes : i) mettre fin à la réduction du couvert forestier ; ii) renforcer les bienfaits économiques, sociaux et environnementaux liés aux forêts ; et iii) mobiliser des ressources financières et renforcer la coopération scientifique et technique, promouvoir des cadres de gouvernance propres à favoriser la mise en œuvre et renforcer la coopération, la coordination et la

trop précieuses pour disparaître : mettre fin à la déforestation et renforcer la biodiversité) (www.fao.org/redd/news/detail/en/c/1413809/).

³ <https://www.un.org/fr/food-systems-summit/pre-summit>.

cohérence au service de la gestion durable des forêts. La FAO a participé activement aux discussions techniques.

16. Le résumé du Président, qui sera communiqué à la prochaine session, présente l'issue des travaux du FNUF 16. Le Forum a adopté trois décisions et son rapport selon une procédure d'approbation tacite : date et lieu et ordre du jour provisoire du FNUF 17⁴, 5, programme de travail du FNUF pour la période 2022-2024⁶ et rapport du FNUF 16⁷.

17. Le Partenariat sur les forêts a proposé les thèmes suivants pour les prochaines célébrations au niveau mondial de la Journée internationale des forêts : pour 2022, *les forêts et la consommation et la production durables*, et pour 2023, *les forêts et la santé*. Le FNUF16 a validé les deux thèmes.

18. Le nouveau plan de travail 2021-2024⁸ du Partenariat pour les forêts a été présenté par la FAO, qui préside le Partenariat, et accueilli favorablement par le FNUF 16. Les organisations membres du Partenariat ont été invitées à renforcer, par leurs activités et leurs initiatives, la coordination et la cohérence sur toutes questions concernant les forêts au niveau mondial.

19. Le FNUF 16 s'est félicité de l'approfondissement de l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux par le Partenariat sur les forêts. L'élargissement de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) de la FAO pourrait contribuer à ce que les aspects socioéconomiques de la gestion durable des forêts soient pris en considération. Le secrétariat du FNUF a été prié de continuer d'organiser, conjointement avec la FAO, des ateliers de renforcement des capacités sur l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux.

20. L'édition 2021 de la publication phare du FNUF, *Global Forest Goals Report* (Rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts), qui s'appuie sur la FRA comme source de données quantitatives et sur les rapports des pays au FNUF pour les données qualitatives, a été lancée lors d'un événement de haut niveau. La prochaine étape consistera à diffuser largement le rapport, comme il a été recommandé.

21. La prochaine session du FNUF (session directive) se tiendra du 9 au 13 mai 2022, à New York. Elle sera l'occasion de débats d'orientation sur la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030), notamment de sa stratégie de communication et de sensibilisation, et des préparatifs de l'examen à mi-parcours, en 2024, de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts pour la réalisation de ses objectifs.

E. La vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26)

22. Le présent document a été établi avant la COP 26 prévue du 1^{er} au 12 novembre 2021 à Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

23. Les priorités énoncées pour cette session sont les suivantes : 1) s'assurer de la réduction à zéro des émissions nettes d'ici 2050 et faire en sorte que l'objectif de limitation de la hausse de température à 1,5 degré reste atteignable ; à cette fin, les pays sont invités à présenter des objectifs ambitieux de réduction des émissions à atteindre d'ici 2030 ; 2) prendre des mesures d'adaptation pour protéger les communautés et les habitats naturels, moyennant la préservation et la remise en état des écosystèmes et la mise en place de moyens de défense, de systèmes d'alerte et d'infrastructures et systèmes agricoles résilients ; 3) mobiliser des ressources financières ; les pays développés doivent honorer leur engagement de mobiliser au moins 100 milliards de dollars des États-Unis par an pour le

⁴ <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N21/099/13/pdf/N2109913.pdf?OpenElement>.

⁵ <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N21/099/19/pdf/N2109919.pdf?OpenElement>.

⁶ <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/LTD/N21/099/27/pdf/N2109927.pdf?OpenElement>.

⁷ <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N21/103/70/pdf/N2110370.pdf?OpenElement>.

⁸ Plan de travail du CPF pour 2021-2024 : <https://www.un.org/esa/forests/collaborative-partnership-on-forests/cpf-work-plan-2021-2024/index.html>.

financement de l'action climatique d'ici 2020 ; 4) collaborer pour achever le manuel sur le règlement de l'Accord de Paris et agir plus vigoureusement pour combattre la crise climatique dans le cadre de collaborations entre gouvernements, entreprises et société civile.

24. Les négociations sur les règles qui rendraient opérationnels les mécanismes de marché et autres mis en place pour l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, très utiles pour les activités REDD + (Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts) devraient se poursuivre. Le projet de texte sur l'article 6⁹ résultant de la session de 2021 de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique devrait être examiné par des experts techniques avant la COP 26 puis, à la Conférence, par les Parties qui en établiront une version définitive. Les résultats réels de la COP 26 seront disponibles à l'adresse : <https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/les-conferences/conference-sur-les-changements-climatiques-a-glasgow>.

F. La quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique

25. Au moment de la rédaction du présent document, il est prévu que la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique se tiendra du 11 au 24 octobre 2021 à Kunming (Chine) et soit l'occasion d'adopter le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, ouvrant ainsi la voie vers la Vision pour 2050 « Vivre en harmonie avec la nature à l'horizon 2050 ».

26. Cette quinzième réunion doit en outre examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention et du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité. La foresterie, même si elle n'est pas toujours explicitement mentionnée, est pertinente pour plusieurs des objectifs du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, notamment la conservation des espèces, les avantages pour la population, la remise en état et l'intégration des questions de la biodiversité, entre autres.

III. Questions à examiner

27. La Commission souhaitera peut-être :

a) Tenir compte des informations actualisées contenues dans le présent document au sujet des manifestations et processus internationaux qui concernent les forêts, afin de faciliter les débats politiques et techniques et d'aider les Membres à atteindre leurs objectifs et à contribuer à la réalisation des processus et objectifs internationaux ;

b) Approuver le thème de l'édition 2022 de la publication phare de la FAO intitulée « Situation des forêts du monde », à savoir « Foresterie et relance verte, bâtir des économies vertes inclusives et durables » ;

c) Saluer les efforts de la FAO pour intégrer les questions relatives aux forêts aux préparatifs du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et de son pré-sommet ;

d) Accueillir avec intérêt les faits nouveaux survenus dans le cadre de l'initiative du Secrétaire général de l'ONU visant à inverser le cours de la déforestation ;

e) Approuver les thèmes des éditions 2022 et 2023 de la Journée internationale des forêts et en tenir compte dans les préparatifs des célébrations organisées dans la région.

⁹ Aux termes de l'article 6, les Parties décident de coopérer volontairement dans la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national pour relever le niveau d'ambition de leurs mesures d'atténuation et d'adaptation et pour promouvoir le développement durable et l'intégrité environnementale.

28. La Commission voudra peut-être demander à la FAO :

a) De diffuser l'édition 2022 de la Situation des forêts du monde au sein du secteur de la foresterie et en dehors ;

b) De prendre une part active à la promotion de l'initiative du Secrétaire général de l'ONU visant à inverser le cours de la déforestation et des activités connexes ;

c) De continuer d'assumer activement la présidence du Partenariat de collaboration sur les forêts et, à ce titre, de renforcer la sensibilisation aux questions forestières dans le cadre des processus et initiatives mondiaux y relatifs.
